

## Procès-verbal du Conseil Municipal du 30 mai 2024

Le Conseil Municipal de Villerville s'est réuni le jeudi 30 mai 2024 à 18h15 en séance publique sous la Présidence de M Michel MARESCOT, Maire.

Présents : Mme Corinne DROUEN, M Éric ESTRIER, Mme Catherine FILIPOV, Mme Anne JOSEPH, Mme Emmanuelle MELLLOT-KRISTY, Mme Sophie NGUYEN VAN MAI, M Vincent VANDERSTUYF.

Excusés : M Michel DABOUT donne pouvoir à M Éric ESTRIER, Mme Sophie DIERRE donne pouvoir à Mme Corinne DROUEN, M Germain LELARGE donne pouvoir à M Michel MARESCOT, M David MARES donne pouvoir à M Catherine LEFEBVRE, M Didier PAPELOUX donne pouvoir à Mme Sophie NGUYEN VAN MAI, Madame Catherine LEFEBVRE

Quorum : 8

Secrétaire de séance : Mme Anne JOSEPH.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil de rajouter 7 points mineurs à l'ordre du jour :

- Devis pour la pose d'un fourreau et chambre télécom
- Contrat Aide aux Petites Communes Rurales + (APCR+) 2024-2028
- Autorisation à recevoir des dons pour le fleurissement (chèques à l'ordre du Trésor Public)
- Vente de la salle St Roch : parcelle B 1559 à rajouter
- Droit de terrasse : concession d'occupation du domaine communal
- Achat d'1 broyeur (investissement)
- Subvention de l'Union Sportive Villervillaise

1) Approbation du procès-verbal du précédent Conseil Municipal

Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal du 18/04/2024, par 11 voix pour, une voix contre et 2 abstentions, des membres présents ou représentés.

2) Garage : consultation pour les missions de :

○ Contrôle Technique

La commune a lancé une consultation de 3 entreprises le 17/04/2024 et les 3 entreprises ont toutes répondu :

- DEKRA pour un montant de 9 230,00€ HT,
- PREVENTEC pour un montant de 10 888,00€HT,
- SOCOTEC pour un montant de 11 676,27€ HT.

Après comparaison des missions proposées par chaque entreprise, il est proposé de retenir l'offre la moins chère de DEKRA.

Le conseil municipal autorise, à l'unanimité des membres présents ou représentés, la signature du devis de DEKRA pour un montant de 9 230,00€ HT.

○ Coordination Sécurité et Protection de la Santé

La commune a lancé une consultation de 3 entreprises le 17/04/2024 mais seulement 2 entreprises ont répondu :

- SOCOTEC pour un montant de 4 600,00€ HT
- DEKRA pour un montant de 6 100,00€ HT

Après comparaison des offres, il est proposé de retenir l'offre la moins chère de la SOCOTEC.

Le conseil municipal autorise, à l'unanimité des membres présents ou représentés, la signature du devis de la SOCOTEC pour un montant de 4 600,00€ HT.

○ Géomètre (relevé complet de la structure du bâtiment)

La commune a lancé une consultation de 4 entreprises le 16/04/2024 et 3 entreprises ont répondu :

- cabinet BLOIS pour un montant de 2 700,00€ HT soit 3 240,00€ TTC,
- Euclid Géomètres-experts pour un montant de 4 600,00€ HT soit 5 520,00€ TTC,
- AMENAGEO pour un montant de 6 330,00€ HT soit 7 596,00€ TTC.

Après comparaison des offres, il est proposé de retenir l'offre la moins chère proposée par le cabinet BLOIS.

Le conseil municipal autorise, à l'unanimité des membres présents ou représentés, la signature du devis de BLOIS pour un montant de 2 700,00€ HT soit 3 240,00€ TTC.

3) Boulangerie : demande de subvention (accès PMR)

Il est proposé de demander des subventions concernant l'accès PMR de la future boulangerie.

Eiffage, titulaire du marché mutualisé intercommunal de la Communauté de Communes Cœur Côte Fleurie propose 2 devis :

- Travaux devant la boulangerie pour l'accès PMR pour un montant de 13 975,50€ HT soit 16 770,60€ TTC.
- Création de 2 places minutes pour un montant de 1 989,50€ HT soit 2 387,40€ TTC.

Le conseil municipal autorise, à l'unanimité des membres présents ou représentés, la demande de subventions concernant l'accès PMR de la future boulangerie, y compris à des associations.

4) Location du local 4 rue Maréchal Foch

La commune a reçu une demande pour louer le local situé au RDC du 4 rue du Maréchal Foch.

Monsieur le Maire propose le montant du dépôt de garantie et du loyer mensuel à 350€ et un bail dérogatoire du 10/05/24 au 30/04/2025.

Le conseil municipal autorise, à l'unanimité des membres présents ou représentés, la signature d'un bail dérogatoire du 10/05/24 au 30/04/2025 avec un dépôt de garantie et un loyer mensuel de 350€.

5) Tarifs pour la vente de bois

Depuis fin 2020, la commune vend des stères de bois aux habitants (maximum 3 stères par foyer), aux tarifs suivants (livraison incluse) :

- le stère coupé en 50 cm à 65 €,
- le stère coupé en 25 cm à 75€.

Il est proposé d'augmenter les tarifs :

- le stère coupé en 50 cm à 75€,
- le stère coupé en 25 cm à 85€.

Le conseil municipal valide, à l'unanimité des membres présents ou représentés, les tarifs suivants :

- le stère coupé en 50 cm à 75€,
- le stère coupé en 25 cm à 85€.

6) Participation aux frais du déplacement dans le cadre du Jumelage avec HAUSEN

Sophie DIERRE, Michel DABOUT et Emmanuelle MELLOTT-KRISTY vont partir du vendredi 6 septembre (matin) au lundi 9 septembre (soir) pour la ville de Hausen bei Würzburg. Les allemands paient l'hôtel mais il faut prévoir les frais de voyage et les frais sur place.

Monsieur le Maire propose que la commune prenne en charge les frais de route et de restauration pour les représentants de VILLERVILLE pour la continuité de ce jumelage.

Le conseil municipal accepte, à l'unanimité des membres présents ou représentés, de régler les frais de déplacement et de stationnement, de repas et tous frais relatifs à ce séjour.

7) Demande d'avis pour pose d'un portillon

M DENIS est propriétaire de la parcelle A 665, situé 5 rue du Général Leclerc et dont la parcelle longe le parking du cimetière. M DENIS demande à refaire sa clôture en ajoutant 1 portillon pour avoir accès à ce parking.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents ou représentés, de ne pas autoriser cet accès direct au parking du cimetière du fait de l'étroitesse du parking, des difficultés pour faire des manœuvres avec un véhicule et de la servitude que pourrait constituer une telle autorisation. Monsieur le Maire fera un courrier en ce sens.

8) Demande de participation de l'AIEP Collège Charles Mozin

L'association Indépendante des Parents d'Elèves du Collège Charles Mozin à Trouville-sur-Mer sollicite une participation aux projets éducatifs organisés par l'établissement. 20 enfants villervillais sont concernés.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents ou représentés, d'octroyer une participation de 300€ pour cette année.

9) Devis de chambre et fourreau télécom

Réseau Environnement propose un devis pour la pose de fourreaux et chambre télécom pour un montant de 3 631€28 HT soit 4 357€54 TTC.

Le conseil municipal autorise, à l'unanimité des membres présents ou représentés, la signature du devis de Réseau Environnement pour un montant de 3 631€28 HT soit 4 357€54 TTC.

10) Contrat Aide aux Petites Communes Rurales + (APCR+) 2024-2028

Il est nécessaire de demander des subventions au Département concernant les deux importants travaux concernant la Digue et le Garage.

Le Conseil Départemental propose de signer un contrat APCR+ pour une durée de 5 ans (2024-2028) et pour un montant total de subvention de 375 000€.  
Durant cette période, la commune ne pourra pas déposer d'autre demande de subvention dans ce cadre spécifique.

Le conseil municipal autorise, à l'unanimité des membres présents ou représentés, la signature de la convention APCR+ pour une durée de 5 ans et de solliciter des subventions pour les travaux de la Digue et du Garage.

**11) Autorisation à recevoir dons pour le fleurissement**

Le personnel communal a constaté que certaines personnes dont les plus âgées, ne sont pas à l'aise avec l'outil informatique et ont des difficultés pour accéder à la plateforme participative KissKissBankBank concernant le fleurissement de la falaise.

Monsieur le Maire propose d'accepter de recevoir des dons en chèque, après accord de Madame le Trésorier Principal, jusqu'à mille euros (au-delà le reçu fiscal n'est pas délivré) pour le fleurissement de la Falaise. La commune délivrera un reçu fiscal l'an prochain.

Le conseil municipal accepte, à l'unanimité des membres présents ou représentés, de recevoir des dons de 1 000€ (maxi pour obtenir un reçu fiscal) pour le fleurissement de la Falaise.

**12) Vente de la salle St Roch : ajout parcelle B 1559**

Les notaires ont omis dans la promesse de vente d'indiquer la parcelle B 1559 correspondant à la réserve qui est incluse dans le bâtiment et qui avait pourtant fait l'objet d'un procès-verbal de géomètre-expert.

Il est nécessaire de rajouter cette parcelle pour régulariser cet oubli.

Le conseil municipal autorise, à l'unanimité des membres présents ou représentés, l'ajout de la parcelle B 1559 correspondant à la réserve qui est incluse dans le bâtiment, à la promesse de vente signée le 26/04/2024 sous la forme d'un avenant.

**13) Achat d'1 broyeur : Investissement en matériel**

Le service technique a besoin d'un broyeur compte tenu de la vétusté de l'actuel et l'impossibilité de le réparer.

L'entreprise Anne et Faye Motoculture propose un devis pour un broyeur d'un montant de 2 379,15€ HT soit 2 854,98€ TTC.

Le conseil municipal autorise, à l'unanimité des membres présents ou représentés, la signature du devis de Anne et Faye Motoculture d'un montant de 2 379,15€ HT soit 2 854,98€ TTC.

**14) Boulangerie : concession d'occupation du domaine communal**

Les travaux de la boulangerie-pâtisserie sont en cours de finalisation. La commune dispose d'une surface pouvant être proposée comme terrasse et faisant partie de son domaine communal, place du Lavoir. Cette surface de 40 m<sup>2</sup> située entre la rue Butin et la place du Lavoir est proposée sur la base d'une concession d'occupation du domaine communal avec une redevance annuelle de 3 000€ et une révision de 2% par an. Les modalités de la concession seront

définies dans une convention. Cette concession ne peut en aucun cas être rattachée au bail commercial en cours de rédaction pour la future boulangerie-pâtisserie.

Le conseil municipal autorise, à l'unanimité des membres présents ou représentés, la signature pour la future boulangerie-pâtisserie d'une concession d'occupation du domaine communal avec une redevance annuelle de 3 000€ avec une révision de 2% par an sans aucun lien juridique avec le bail commercial.

15) Demande de subvention de l'Union Sportive Villervillaise

L'USV vient d'envoyer une demande de subvention de 2 500€.

Monsieur le Maire rappelle qu'il reste une somme non affectée et il propose que soit octroyé 1 000€ à l'USV à condition de maintenir le club.

Le conseil municipal autorise, à l'unanimité des membres présents ou représentés, le versement d'une subvention de 1 000€ à l'Union Sportive Villervillaise sous réserve que le club soit maintenu.

16) Demande d'avis pour la création d'un bateau 8 rue des Poilus

Mme WALCZAK sollicite la création d'un bateau devant sa parcelle située 8 rue des Poilus afin d'installer un portail et pouvoir garer un véhicule devant sa maison.

Le Conseil étudie cette demande avec attention.

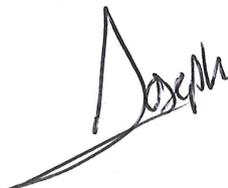
Le conseil municipal considère, à l'unanimité des membres présents ou représentés, que ce type de travaux sur voirie générerait de la dangerosité pour les passants à cause l'étroitesse du trottoir et du stationnement qui deviendrait alors plus compliqué de l'autre côté de la rue.

17) Stickers « je désherbe devant chez moi »

Catherine FILIPOV propose que chaque habitant puisse mettre sur sa boîte aux lettres ou sur son portail un sticker « je désherbe devant chez moi ». Ainsi les services techniques n'auront pas à désherber devant chaque propriété.

Le conseil municipal accepte, à l'unanimité des membres présents ou représentés, cette proposition participative des administrés.

La Secrétaire de séance  
Mme Anne JOSEPH



Le Maire  
Michel MARESCOT

